



# SPREP

Secretariat of the Pacific Regional  
Environment Programme



10th Pacific Islands Conference

## NATURE CONSERVATION AND PROTECTED AREAS

*Nature Conservation Action for a Resilient Pacific*

## APPEL D'OFFRES

Dossier: AP/2/18/17  
Date: 13mai 2020  
À: Prestataires intéressés  
De : Dominic Sadler, Coordinateur Espèces Envahissantes

**Objet:** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une équipe cynophile de la direction de la Biosécurité à l'aéroport de Tahiti Faa'a et au port maritime.

### 1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régionale Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoire du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacific guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
  - Nous accordons de la valeur à l'environnement
  - Nous accordons de la valeur aux personnes
  - Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblé
  - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

### 2. Spécifications: éléments requis

- 2.1. Le PROE procède à un appel d'offre provenant de prestataire qualifié pouvant offrir leurs services pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de renforcer la biosécurité au frontière en Polynésie française par la mise en place d'équipe cynophiles.
- 2.2. Le candidat devra fournir une offre technique et financière répondant au cahier des charges (Annexe 1) au plus tard le 16 juin 2020
- 2.3. La nature et la portée des activité est visé dans le cahier des charge (annexe 1)

### 3. Conditions : information aux candidats

- 3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :
  - Soumettre le détail des qualifications et expériences pertinentes
  - Avoir une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de bâtiments et la réglementation associée en Polynésie française
  - Fournir au moins 3 références; et
  - Compléter le **formulaire de soumission d'offres** – (veuillez noter que vous êtes tenu de remplir toutes les cases du formulaire, en particulier la Déclaration démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE PAS nous

référer à votre CV ou votre offre technique. Si ceci n'est pas respecté votre offre ne sera pas considérée).

- Compléter le formulaire d'offre de prix
- Maîtrise parfaite de la langue française

#### **4. Instruction de soumission d'offres**

- 4.1. La documentation fournie doit démontrer que le candidat satisfait les conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécification et calendrier. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. La documentation doit représenter l'entièreté de l'offre : méthodologie, personnel (leurs compétences et CV), calendrier et coûts.
- 4.3. Une proposition technique contenant le détail des activités permettant de répondre aux attentes décrite dans le cahier des charges (annexe 1)
- 4.4. L'offre doit être présentée en Euro (EUR) et Franc Pacifique (XPF) Compléter le formulaire d'offre de prix
- 4.5. L'offre doit rester valide pour une durée de 90 jours après la date soumission
- 4.6. Le candidat doit insister sur un accusé de réception de l'offre.

#### **5. Questions de clarifications**

- 5.1. Toutes questions de précisions/clarifications de l'offre doivent être soumise par email à Maraea Pogi ([maraeap@sprep.org](mailto:maraeap@sprep.org)) et Dominic Sadler ([dominics@sprep.org](mailto:dominics@sprep.org)) avant le 2 juin 2020. Un résumé des questions reçues et les réponses associées sera disponible sur le site internet du PROE ([www.sprep.org/tender](http://www.sprep.org/tender)) au plus tard le 4 juin 2020.

#### **6. Critères d'évaluation**

- 6.1. Le PROE en association avec la Direction de l'Environnement (DIREN) et la Direction de la Biosécurité (DBS) de Polynésie française sélectionneront un candidat sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères suivants :
  - i. Compréhension du contexte, des besoins et objectifs de l'appel d'offre (5%)
  - ii. Offre technique (20%)
  - iii. Plan d'action (cohérence et réalisme dans la chronologie des opérations) (10%)
  - iv. Responsabilité sociale et environnementale (5%)
  - v. Profil de l'équipe projet et moyens matériels (15%)
  - vi. Expérience particulière dans le domaine de l'objet de la consultation (15%)
  - vii. Connaissance du contexte environnemental du Pacifique et de la Polynésie française (5%)
  - viii. Offre de prix (25%) -formulaire ci-joint

## 7. Délais

- 7.1. Les offres doivent être soumises au plus tard le **16 juin 2020, minuit (heure d'Apia, Samoa)**.
- 7.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées
- 7.3. Veuillez transmettre votre offre, clairement identifiée comme « TENDER : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une équipe cynophile de la direction de la Biosécurité à l'aéroport de Tahiti Faa'a et au port maritime. » par un des biais suivants :

Envoi postal:           SPREP  
                                  Attention: Procurement Officer  
                                  PO Box 240  
                                  Apia, SAMOA

Email:                    [tenders@sprep.org](mailto:tenders@sprep.org) (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax:                       685 20231

En personne:           Déposé en personne dans la boîte "tender" située à la réception du PROE,  
                                  Vailima, Samoa.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue

# CAHIER DES CHARGES

## Etude et assistance à la construction de 2 chenils, à l'identification de fournisseurs internationaux de chiens renifleurs et à la formation associée

**1. Objet:** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une équipe cynophile de la direction de la Biosécurité à l'aéroport de Tahiti Faa'a et au port maritime.

Le projet PROTEGE – FED/2018/399-686 a pour objectif principal de construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables. La mise en œuvre est déléguée à l'organisation régionale PROE (Programme Régional Océanien pour l'Environnement). L'objectif spécifique dans lequel s'inscrit la direction de la biosécurité concerne le renforcement de la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité, et plus spécifiquement la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Cette gestion des espèces exotiques envahissantes est un enjeu majeur pour la Polynésie française, ces espèces mettant en péril le fragile équilibre des écosystèmes insulaires et menaçant une biodiversité remarquable. L'isolement de la Polynésie française, mais également l'étendu de son territoire et le nombre d'îles sont des points à prendre en compte dans la gestion de ces espèces, de leur introduction et de leur dissémination.

La Direction de la biosécurité souhaite dans le cadre de ce projet renforcer ses niveaux de contrôle aux frontières et en inter insulaire afin de maintenir au mieux son statut sanitaire et éviter l'introduction d'espèces envahissantes (fourmi de feu, mouche des fruits...) et nuisibles (virus Tristeza des agrumes, Oryctes du cocotier, varroose de l'abeille..).

Après études des moyens les plus judicieux à mettre en place pour ce contrôle, il est apparu opportun d'associer 2 moyens d'inspection complémentaires :

- ✓ D'une part une première **équipe cynophile** basée en premier lieu à l'aéroport de Faa'a, en charge des contrôles de l'arrivée des vols internationaux, des vols inter insulaires et des colis internationaux, puis d'une deuxième équipe au port de commerce en charge des contrôles des navires internationaux d'approvisionnement, des goelettes inter insulaires et des voiliers privés
- ✓ D'autre part, du positionnement d'un RX à l'arrivée internationale (impossibilité de positionner à l'inter insulaire dans la configuration actuelle de l'aérogare). Ce RX sera un contrôle de deuxième niveau suite à un marquage par le chien (fouille visuelle).

Le présent appel d'offre concerne la mise en place des équipes cynophiles à l'aéroport en premier lieu, puis au port de commerce, soit **l'étude et l'assistance à la construction de 2 chenils, l'identification de fournisseurs internationaux de chiens renifleurs et la formation associée.**

## 2. Contexte de la mise en œuvre du projet

La Polynésie française est géographiquement caractérisée par une multitude d'îles (120) étalées sur une ZEE de plus de 5 millions de km<sup>2</sup> d'océan. Les 5 archipels constituant la Polynésie française sont distants de 6000 km du continent américain et du continent australien, et à l'extrême sud-ouest de tous les autres petits états insulaires du Pacifique.

Le taux d'endémisme est très élevé, avec 72% pour les plantes à fleurs, 100% pour les 320 espèces de gastéropodes terrestres ; la Polynésie française (PF) est également reconnue comme étant la collectivité française comportant le plus grand nombre d'espèces menacées. Plus de 140 plantes endémiques, soit 25 % de la flore endémique sont considérés comme rares, vulnérables ou menacées selon la liste rouge de l'UICN. Le Miconia, Une des dix espèces envahissantes présentes en PF figurant sur la liste de l'UICN, menace directement de disparition entre 40 et 50 espèces des 107 plantes endémiques de Tahiti.

Parmi les ravageurs des cultures, le rhinocéros du cocotier (*Oryctes*) est la plus forte menace pour une filière économique majeure de la PF ; présents dans de nombreux pays, il est apparu fin 2019 à Nouméa. Les maladies animales sont également à craindre avec la varroose des abeilles qui progresse dans les états insulaires du Pacifique, apparue également en 2019 à Fidji entre autre.

La carte joint en annexe présente schématiquement la position sanitaire favorable de la PF dans l'océan pacifique. Ce statut sanitaire favorable sur un axe sud des pays insulaires pacifiques exposé aux menaces environnantes, nécessitent de renforcer la vigilance et le contrôle des frontières vis-à-vis des pestes environnementales et des maladies animales et végétales, mission assurée par la direction de la biosécurité (DBS)

La direction de la biosécurité a été créée en février 2017 (arrêté n° 169 CM du 17 février 2017) par la fusion de 2 unités de contrôle du service du développement rural. La mission de **contrôle des articles réglementés aux frontières et lors de leur transport** est dévolue à la cellule phytosanitaire et la cellule zoosanitaire (services déconcentrés), articles règlementés définis par la Loi du pays n° 2013-12 comme étant *tout végétal, produit végétal, animal, produit animal, lieu de stockage, emballage, moyen de transport, conteneur, terre, déchet y compris déchet de bord, eau de ballast et tout autre organisme objet ou matériel susceptible de porter ou de disséminer des organismes nuisibles aux végétaux ou micro-organismes pathogènes pour les animaux justifiant des mesures phyto ou zoosanitaires selon le cas, y compris ces organismes nuisibles et micro-organismes pathogènes ainsi que les espèces menaçant la biodiversité, particulièrement pour tout ce qui concerne les transports internationaux et interinsulaires*

Les services déconcentrés sur Tahiti se situent au niveau de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et du port de commerce, où il y a présence permanente. Les agents en poste à l'aéroport sont limités dans leur pouvoir de fouille de part la réglementation en vigueur, et interviennent essentiellement sur auto déclaration des passagers internationaux et inter insulaires ; les agents au port de commerce ne peuvent intervenir sur les frets internationaux et inter insulaires pour cause de quantité de flux par rapport au nombre d'agents.

L'augmentation de l'efficacité des contrôles passe donc par la mise en place de nouvelles techniques de contrôles ; parmi celles-ci, les chiens sont reconnus comme le moyen le plus efficace pour détecter en flux ininterrompu des marchandises ciblées (le pouvoir de fouille d'un chien est donné par

les autorités néo zélandaise comme équivalent à 30 agents). La direction de la biosécurité souhaite s'aligner sur les autorités des autres pays du pacifique, notamment la Nouvelle Calédonie et se doter d'une équipe cynophile positionnée sur les 2 sites sensibles d'introduction et de dissémination d'espèces envahissantes.

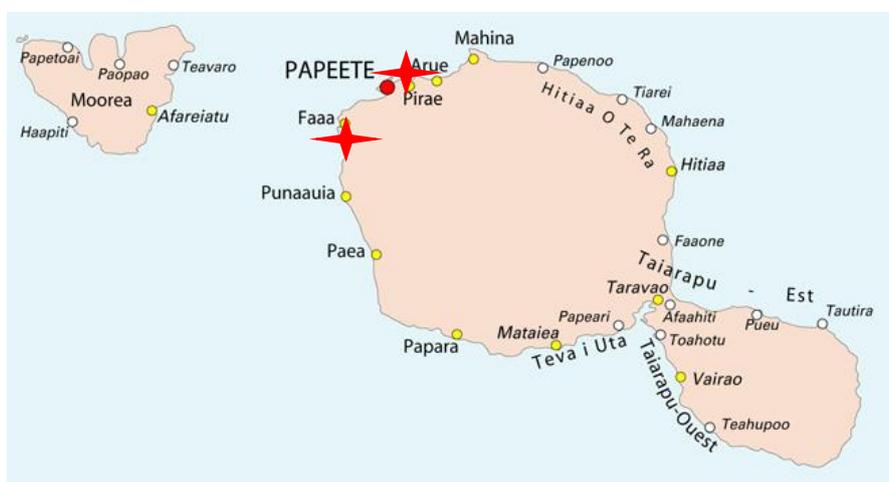
Pour se faire, le gouvernement de Polynésie française a accordé en 2020 la création de 2 postes de techniciens dédiés à la direction de la biosécurité ; un bâtiment sur l'aérogare a été identifié et sera mis à disposition par le concessionnaire pour héberger le chenil ; le bâtiment accueillant actuellement la cellule phytosanitaire sur le port de commerce pourra héberger le 2<sup>ème</sup> chenil.

L'attendu de la mise en place de ces 2 équipes cynophiles est de passer d'une fréquence de contrôle estimée à quelques % à une fréquence de 50%, étant donné que le chien placé sur un flux détecte toutes les anomalies pour lesquelles il est éduqué.

### 3. Sites de mise en œuvre

Les 2 équipes cynophiles constituées chacune de 2 chiens et 2 maîtres chiens seront à poste fixe, l'une sur l'aéroport de Faa'a et l'autre sur le site du port de commerce de Motu Uta.

A l'aéroport, le bâtiment appartenant à l'état sous concession accordé à la société ADT sera mis à disposition de la direction de la biosécurité par bail locatif pour héberger le chenil. A Motu Uta, le bâtiment appartenant au port autonome est actuellement loué par la direction de la biosécurité ; un chenil sera aménagé à l'intérieur.





#### 4. Nature et description de l'opération

Le prestataire devra répondre aux attendus suivants :

##### a. Les chenils

La direction de la biosécurité souhaite disposer de 2 chenils de 4 places chacun, anticipant l'éventuel renforcement des équipes initiales de 2 chiens. Ces chenils devront s'intégrer dans les bâtiments identifiés et comprendre :

- Un sas sanitaire d'entrée,
- 4 box de surface unitaire reconnue comme compatible avec le bien-être des chiens,
- Un couloir technique commun comprenant paillasse, zone de stockage, zone de manipulation des chiens,
  
- Un couloir technique commun desservant une cours commune ouverte (non climatisée), voir découverte nécessaire pour le bien-être de 4 chiens.

Avec les caractéristiques suivantes:

- Une climatisation générale,
- écoulement des eaux en conformité avec la réglementation,
- Surfaces lavables et désinfectables,
- Matériaux adaptés, résistants et non blessant,
- Eclairage adapté.

L'opération comprend

- le dimensionnement,
- les plans de réalisation,
- le dossier pour soumission éventuelle aux exigences réglementaires,
- le choix des prestataires de réalisation,
- le suivi du chantier jusqu'à PV de livraison.

##### b. La formation

Les contrôleurs de la direction de la biosécurité souhaitant devenir maître chien devront suivre une formation ad hoc dispensée par des organismes ou sociétés reconnues.

Le prestataire devra identifier les différents types de formation, généraliste et/ou spécifique, les lieux et organismes dispensant cette formation seront choisis dans l'objectif de favoriser une formation locale continue à temps partiel en Polynésie tant que faire se peut, ainsi qu'une formation internationale spécifique la plus courte, mais suffisante.

Cette dernière formation devra sans aucun doute être menée, toute ou en partie, en parallèle avec l'achat des chiens (formation spécifique et de prise en main). Le calendrier revêt donc une part importante de ce projet.

La contractualisation entre la direction de la biosécurité et le(s) formateur(s) sera du ressort de la direction de la biosécurité.

### **c. L'acquisition des chiens**

Le prestataire identifiera différents fournisseurs de chiens renifleurs formés et/ou sensibilisés aux missions confiées. Préalablement, les articles ciblés par les chiens renifleurs seront spécifiés par la direction de la biosécurité, intégrés dans un cahier des charges à établir pour le fournisseur de chiens.

Les fournisseurs de chiens seront identifiés et caractérisés selon leur expérience, leur capacité à fournir dans les temps les chiens, et accompagner la direction de la biosécurité dans leur mise en action en Polynésie française.

Les démarches sanitaires d'importation, le transport seront réalisés par la direction de la biosécurité.

### **d. Le fonctionnement de l'équipe cynophile**

La direction de la biosécurité devra choisir les options sur l'entretien des chenils et le gardiennage des chiens hors missions. Le prestataire recueillera l'expérience d'équipes identiques à l'international afin de permettre à la direction de la biosécurité de faire son choix sur les options suivantes :

- Entretien du chenil par le maître chien vs animalier
- Chiens maintenus en chenil tout le temps vs pouvant être amenés par le maître chien chez lui le soir ou le week-end
- Possibilité pour un même chien de travailler avec 2 maîtres chien

## **5. Pilotage de l'opération**

Le contrat est signé entre le PROE et le prestataire dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité gestion des espèces envahissantes, attendu 12 du thème 4) de la décision FED/2018/038-910.

La prestation sera co-pilotée par le PROE et la direction de la biosécurité de Polynésie française

## **6. Obligations du prestataire**

Le prestataire devra respecter les informations fournies par la direction de la biosécurité. Il informera régulièrement des avancées du projet afin que les choix successifs puissent être faits dans le respect des échéances des différentes étapes. Il s'assurera à chaque étape du respect de la réglementation en vigueur dans les options proposées. Le choix des prestataires intégrera également la capacité à respecter les délais et la proximité géographique et de culture (Polynésie, Pacifique, Europe).

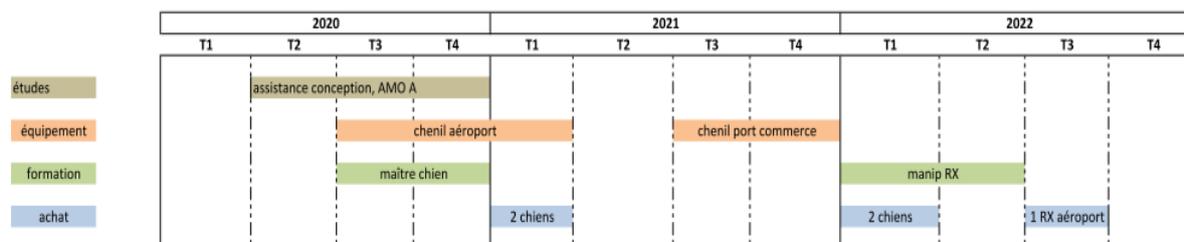
La direction de la biosécurité s'engage à fournir tout document en sa possession pouvant faciliter la bonne mise en œuvre du projet.

Dans sa proposition technique, chaque poste défini ci-dessus devra faire l'objet d'un chiffrage détaillé.

## 7. Calendrier

Les 3 points précisés ci-dessus (chenil, formation, chiens) doivent s'organiser et se succéder sur l'année 2020, avec pour objectif une unité cynophile fonctionnelle à l'aéroport en **début 2021**. La construction du chenil au port de commerce est prévue en 2021, la formation des contrôleurs sera commune sur 2020 et les 2 chiens complémentaires devront faire l'objet d'une réservation dès 2020.

Calendrier prévisionnel :



## 8. Analyse des offres

Le jugement des offres vise à déterminer l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse. Les candidatures n'ayant pas les qualités ou les capacités exigées seront éliminées. Chaque offre non éliminée sera notée sur 100.

L'analyse des offres reposera sur un mémoire technique et une offre de prix et l'acte d'engagement du PROE dûment rempli et signé.

- Le mémoire technique comprendra les points suivants

### **Moyens humains**

Présentation des intervenants avec leur expérience en rapport avec le présent marché.

### **Moyens matériels**

Description des moyens affectés à chaque intervenant de la prestation.

### **Méthodologie**

Présentation des détails de la méthodologie avec le plan d'action envisagé et le calendrier d'exécution pour répondre aux objectifs du cahier des charges. Le planning établi présentera ainsi le phasage détaillé de la prestation.

Le candidat s'appuiera sur son expérience sur des projets d'envergures ou de principes identiques pour établir son planning.

### **Contrôle interne, suivi qualité et éléments à caractère social et environnemental**

Si possible, le candidat exposera le détail de l'établissement des documents de suivi (la vérification des résultats, le document de synthèse de l'opération, ...etc.).

De même, le candidat exposera les éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable, tels que par exemple :

➤ caractère social :

l'insertion professionnelle par recrutement en CDD/CDI ou autres pour la réalisation de la mission, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi notamment par l'affectation, dans une proportion raisonnable, d'un certain nombre d'heures travaillées à des publics déterminés en situation de précarité ou d'exclusion comme les chômeurs notamment de longue durée, les jeunes ayant un faible niveau de qualification ou travailleurs handicapés au-delà des exigences légales, etc. ;

➤ caractère environnemental :

l'utilisation de papiers recyclés, récupération ou réutilisation d'emballages, les copies en recto-verso, des solutions informatiques de bureau labellisées "Energy Star" ou équivalent, de tri des déchets, etc.

Les critères de jugement sont

la valeur technique notée sur **75 points** (**40 points** pour le mémoire technique et **35 points** pour la compétence et l'expérience)

et

le prix sur **25 points**.

La note finale sera égale au cumul des notes de chaque critère.

Le candidat qui obtiendra la note la plus élevée sur 100 points se verra attribuer le marché.

L'évaluation technique des offres se fera selon le barème suivant :

Critères généraux	Critères détaillés	Points
Valeur de l'offre technique	Compréhension du contexte, des besoins et des objectifs de la mission	5
	Proposition technique	20
	Plan d'action (cohérence et réalisme dans la chronologie des opérations)	10
	Responsabilité sociale et environnementale	5
Profil-compétences-références	Profil de l'équipe projet et moyens matériels	15
	Expérience particulière dans le domaine de l'objet de la consultation	15
	Connaissance du contexte environnemental du Pacifique et de la Polynésie française	5
Prix	Offre de prix	25
<b>Total</b>		<b>100</b>

Pour le prix, on attribue la note de **25 points** au candidat proposant le prix le plus bas (exception faite des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses) puis on applique la formule suivante pour calculer la note N des autres candidats :

$$N = 25 \times \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat}}$$

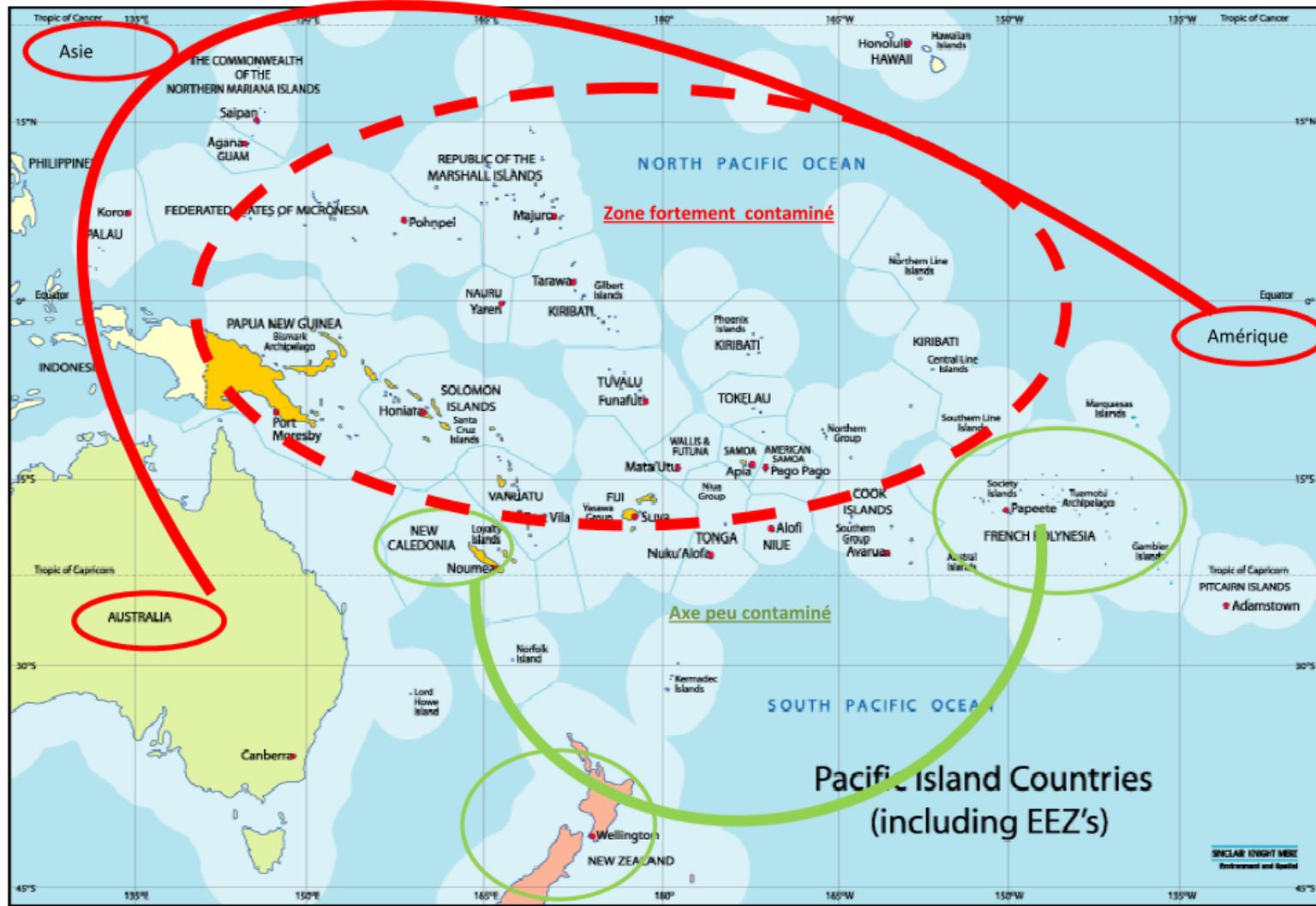
## 9. paiement

Le prestataire sera rémunéré sur la base d'une proposition technique et financière ; les versements seront réglés en 3 parties, prévues ainsi :

- une première tranche correspondant à 30% du montant total, au démarrage de l'étude.
- une deuxième tranche correspondant à 30% du montant total, à la réception des offres de formation, identification des fournisseurs de chiens et avant projet sommaire des chenils.
- une troisième et dernière tranche de 20% correspondant à la livraison du 1<sup>er</sup> chenil
- une quatrième et dernière tranche de 20% correspondant à la livraison du 2<sup>ème</sup> chenil.

Tout retard dans la formation, imputable à la disponibilité des agents de la direction de la biosécurité ne sera pas retenu pour le non paiement du solde.

## Situation sanitaire des pays du Pacifique vis-à-vis des maladies animales et végétales



Pays peu contaminés

pays fortement contaminés

Zone très contaminés ou de statut incertain